

MAÎTRISER LES CARACTÉRISTIQUES DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Savoir traduire les nouveaux enjeux et objectifs incarnés par le PLU(i)

1 JOUR, 7 HEURES

GESTION TECHNIQUE

CODE : GTE52

Objectifs de la formation

Être en mesure de déployer votre PLU(i) de façon contrôlée et souveraine

Comprendre comment le PLU(i) s'insère dans l'écosystème urbaniste

Parmi nos formateurs

- **spécialiste en urbanisme Consultant**
Formateur,
- **DADON Amélie**
Barreau de Lyon,
BARREAU DE LYON
- **BALAGUER Frédéric**
Avocat à la Cour et Maître de Conférences en droit public à l'université de Bordeaux,

Public concernés

- Responsable d'un Service Urbanisme et/ou Aménagement ; Juriste et autre spécialiste nommé au sein d'un Service d'Urbanisme ; Aménageur public

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Promo d'été -10% : Communes <20.000 hab. - Sessions en virtuel : 625,50 €HT
- Promo d'été -10% : Communes >20.000 hab. - Sessions en virtuel : 805,50 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT

Savoir définir ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme (PLUi)

- Connaître la définition ainsi que le rôle du PLU(i)
- Retour sur la disparition des Plans d'Occupation des Sols (POS)
- Savoir distinguer PLU(i) et POS et identifier les avantages et les inconvénients de chacun

Comprendre les procédures d'élaboration du PLU(i)

- Appréhender le périmètre d'élaboration du PLU(i)
- Connaître les étapes de la procédure
- Cartographier les autorités compétentes
- Les consultations d'élaboration

Savoir faire évoluer le PLU(i)

- Maîtriser les procédures de modification, de révision et de mise en compatibilité...

Procéder à l'analyse du contenu du PLU(i)

- Savoir rédiger le rapport de présentation, le PADD, le règlement

Comprendre les effets du PLU(i)

- Savoir mener efficacement l'entrée en vigueur
- Connaître les règles d'opposabilité : quels cas, quel périmètre
- Prévoir les incidences des contentieux

Focus sur les conséquences de la loi ALUR et de la loi ELAN

- Étudier les modifications apportées au contenu du PLU(i)
- Gérer la volonté de densification de la loi ALUR
- Appréhender les conséquences de la loi ELAN

Dates

Classe virtuelle

03/09/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.